



Annuaire Français de Relations Internationales
AFRI 2006, volume VII
Editions Bruylant, Bruxelles

HASSID Laurent, "La Slovénie, entre Alpes et Balkans ", AFRI 2006, volume VII

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/hassid.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : centre.thucydide@afri-ct.org

LA SLOVÉNIE, ENTRE ALPES ET BALKANS

PAR

LAURENT HASSID (*)

Peu après son indépendance en juin 1991, la Slovénie essayait de se faire connaître sous le slogan «Du côté ensoleillé des Alpes». A première vue, il s'agit-là d'une expression de marketing touristique. Elle est en réalité éminemment politique, puisque l'appartenance de la Slovénie à l'ensemble alpin s'oppose à l'ensemble balkanique dont faisait partie la Fédération yougoslave et où la Slovénie constituait la république la plus septentrionale.

On comprend dès lors l'importance des enjeux : soit la Slovénie est perçue comme un Etat relié à l'Europe centrale et, par extension, à l'Union européenne, soit elle appartiendrait à l'Europe balkanique avec tout ce que cela véhicule de représentations négatives – problème de démocratisation, faiblesse du niveau de vie, tensions ethniques exacerbées – qui rendent ce débat important en raison de la méconnaissance que l'on a de ce pays. Les représentations traditionnelles qu'ont les Occidentaux de la Slovénie sont souvent liées au passé récent du pays et à son appartenance à la Yougoslavie. L'image de la Slovénie reste étroitement assimilée à celle des Balkans. Il convient de revenir sur ces impressions, afin d'en évaluer le bien-fondé.

LE DÉBAT GÉOGRAPHIQUE SUR L'IDENTITÉ SLOVÈNE

Avant d'étudier la géographie de la Slovénie, il est intéressant d'observer les connaissances qu'ont les Slovènes de leur géographie. Une étude réalisée au printemps 2004, auprès de 51 étudiants francophones de la Faculté des sciences sociales de Ljubljana dans les filières du Journalisme, de la Sociologie ou des Relations internationales, met en évidence que les jeunes Slovènes ne localisent pas mieux les lieux de l'ancienne Yougoslavie que d'autres lieux; mieux, la totalité des étudiants ne place pas la mer Egée sur le littoral de l'ex-Yougoslavie; seuls 44 d'entre eux savent que le Danube traversait l'ancienne Fédération; 42 la Drave, alors qu'il s'agit du fleuve qui traverse la deuxième ville slovène, Maribor; plus étonnant encore, seuls 40 d'entre eux estiment que les Alpes couvrent une partie de la Yougoslavie, alors qu'elles ne sont situées qu'en Slovénie et à proximité de Ljubljana.

(*) Doctorant en Géopolitique à l'Université Paris VIII (France).

La situation géographique ambivalente de la Slovénie entre Alpes et Balkans justifie que l'on étudie les caractéristiques de son relief, ainsi que le débat sur la frontière entre les deux espaces.

Une présentation du relief slovène

A l'exception des bassins de Ljubljana (autour de la capitale slovène) et de Pannonie à l'est du fleuve Mura (dans la partie orientale), l'ensemble de la Slovénie possède un relief collineux ou montagneux, qui se caractérise par la double influence des chaînes alpine et balkanique.

Le nord et le nord-ouest du pays font partie des Alpes slovènes, lesquelles se divisent en trois parties bien distinctes : les Alpes juliennes, qui occupent l'essentiel de la surface alpine du nord-ouest de la Slovénie; la chaîne des Karawanke au nord du bassin de Ljubljana; le massif de Pohorje à l'ouest de Maribor. Les Alpes juliennes constituent les montagnes les plus élevées de l'ancienne Fédération yougoslave : plusieurs sommets dépassent 2 500 mètres d'altitude, dont le Triglav (2 864 mètres), l'un de symboles de l'Etat slovène (1), d'ailleurs représenté sur le drapeau national (ce qui distingue ce dernier du drapeau russe), ainsi que des sommets élevés le long de la dyade avec l'Italie (le mont Mangart à 2 679 mètres et le mont Canin à 2 587 mètres), formant ainsi une ligne de crêtes. Au nord de la Save, la chaîne des Karawanke se caractérise par des sommets dépassant régulièrement les 2 000 mètres d'altitude, ce qui fait de cette frontière avec l'Autriche une véritable muraille, très difficile à franchir : il n'y a d'ailleurs que deux cols, avec de spectaculaires dénivellations sur la partie occidentale de la frontière austro-slovène, et un tunnel autoroutier de huit kilomètres partant de Jesenice, inauguré en 1988.

A l'ensemble topographique formé par les Karawanke peuvent être associées les Alpes de Kamnik et de la Savinja : ce territoire, également composé de sommets dépassant les 2 000 mètres d'altitude, se trouve au nord de la ville de Kamnik et apparaît comme une région difficile d'accès, puisque, à ce niveau, aucun point d'accès à l'Autriche n'est possible. A l'est de Kamnik, la Savinja, affluent de la Save, a creusé une étroite vallée d'une cinquantaine de kilomètres à travers un paysage spectaculaire et très boisé. Plus à l'est, à la limite entre la Carinthie et la Styrie, le massif de Pohorje présente une forme de croissant entre la frontière autrichienne et Maribor; les sommets sont moins hauts qu'à l'ouest du pays, avec une altitude comprise entre 1 300 et 1 500 mètres pour les principaux pics.

Dans toute la partie sud de la Slovénie, le relief est très différent : il s'agit d'un relief karstique d'environ 9 000 km² – soit 44 % de la superficie du territoire national – où l'érosion des roches calcaires a façonné des paysages

(1) En Slovénie, il est dit que chaque habitant doit gravir le plus haut sommet du pays au moins une fois dans sa vie.

remarquables. Cette zone de collines est connectée avec les Balkans le long de la côte croate. Constituée de vallées peu encaissées mais difficiles à franchir, la zone du karst est délimitée à l'ouest par la baie de Trieste, au nord par les plaines du Frioul et à l'est par la Save; elle se prolonge vers le reste de l'ancienne Yougoslavie notamment le long des côtes d'Istrie et de Dalmatie, où débutent les Alpes dinariques.

La limite géographique contestée entre Alpes et Balkans

Pour les géographes slovènes, le débat sur l'appartenance de la Slovénie à un ensemble alpin ou à un ensemble balkanique est très présent : la limite orientale des Alpes ne pose pas de problèmes, au contraire de la limite karstique (2).

Au début du XX^e siècle, la géographie slovène considérait que cette limite se trouvait au milieu de la vallée de la Soča, traversait le bassin de Ljubljana et celui de Krško. Cependant, par la suite (entre 1918 et 1941), la géologie yougoslave a inclus les roches calcaires du karst dans les Alpes dinariques, ce qui, de fait, a désigné les Alpes slovènes comme une partie des Balkans : il s'agissait avant tout d'unifier le nouveau royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes en harmonisant les différences entre ces territoires. La seule partie des Alpes qui n'appartenait pas à cet ensemble karstique se trouvait dans le massif de Pohorje. Sous la Yougoslavie communiste, les géographes slovènes, dont le plus connu est Anton Melik, ont rejeté cette représentation du relief et ont considéré que l'espace karstique se différenciait nettement de l'espace alpin : le karst fut ainsi limité au seul sud de la Carniole (3).

Le débat géographique montre que la Slovénie peut être considérée comme un Etat alpin, si l'on estime que le nord et le nord-est du pays constituent l'extrémité orientale des Alpes; on peut aussi la percevoir comme un Etat balkanique en insistant sur le phénomène karstique. Jusqu'à présent, la Slovénie a été davantage perçue comme alpine ou balkanique en fonction de son passé politique et non de sa géographie.

LE DÉBAT POLITIQUE SUR L'IDENTITÉ SLOVÈNE

La Slovénie dans un ensemble historique alpin

L'un des éléments essentiels qui connecte la Slovénie aux Alpes est son histoire principalement tournée vers l'Europe de l'ouest et du centre : l'Autriche est indissociable de l'histoire slovène du bas Moyen Age à 1918

(2) Ivan GAMS, *A Geographer's View of Slovene History*, Ljubljana, 1992, p. 10.

(3) *Ibid.*

et, bien que les relations avec l'Italie aient été plus tardives, elles n'en furent pas moins denses et conflictuelles.

Une histoire avec l'Autriche

De toutes les anciennes républiques yougoslaves, la Slovénie est la seule dont l'histoire n'a pas connu de contacts avec les Balkans. Du milieu du XIII^e siècle à 1918, les Slovènes ont fait partie de l'Autriche tandis que les Croates étaient rattachés à la couronne hongroise. La limite entre Slovènes et Croates, l'une des plus anciennes d'Europe, a fait office de séparation entre la partie occidentale et la partie balkanique du continent.

Pour comprendre l'appartenance de l'histoire slovène à un ensemble alpin, il n'est pas inutile de rappeler que ce sont les invasions franques qui ont contribué à rattacher ces territoires à l'Occident. Les princes de Carinthie et de Carniole durent se soumettre à la loi bavaroise et accepter la christianisation : pour les Francs, puis pour les Carolingiens, ces territoires constituaient une marge frontalière avec l'Empire byzantin; les princes locaux pouvaient conserver leur autonomie. A la fin du VIII^e siècle, le duché de Carantanie joua un rôle particulièrement important puisqu'il apparut comme la première entité politique slave indépendante; pour une minorité de Slovènes, il servit même d'argument nationaliste pour revendiquer le premier Etat indépendant slovène; de plus, les ducs de Carantanie sont perçus comme un mythe historique de princes slaves qui ont conservé leurs propres traditions jusqu'au XIV^e siècle. Certes, au cours des grandes invasions turques qui se sont abattues sur l'Europe entre les XVI^e et XVIII^e siècles, les habitants de Carniole et de Styrie se sentaient menacés, notamment après la bataille de Saint-Gothard en 1684 à l'est de Graz. Les Ottomans ne parvinrent jamais à prendre les villes croates de Zagreb, Rijeka ou Varaždin, ce qui protégea *de facto* les territoires du sud de l'Autriche.

La langue a aussi joué un rôle de différenciation des territoires du nord-est de l'Adriatique face au reste des Balkans : s'il est certes prématuré d'évoquer l'existence d'une langue slovène parlée par une majorité avant le XIX^e siècle, l'adoption de l'écriture latine intervint lorsque les princes soumis à la domination carolingienne furent influencés par l'Eglise romaine. Les feuillets de Freising publiés au X^e siècle, du nom d'une ville de Bavière, eurent un écho limité, mais ils montrent que la Carniole et la Styrie étaient résolument tournés vers l'ouest de l'Europe; sur ces deux territoires, certaines sources indiquent qu'entre les VII^e et XIV^e siècles, des langues germaniques et slaves ont cohabité sur ce que l'on appelle aujourd'hui l'Autriche (4). Après la période carolingienne, Carinthie, Carniole et Styrie furent divisées en plusieurs territoires appartenant à de puissantes dynasties : les

(4) Marc L. GREENBERG, *The Sociolinguistics of Slovene*, New York, 1997, p. 34.

Babensberg prirent la Styrie en 1186 et mirent fin à l'emprise des Spanheim en 1269 sur la Carniole. A partir du milieu du XIV^e siècle, ces pays tombèrent sous la coupe des Habsbourg, une fois que ces derniers eurent vaincu la plupart de ces familles germaniques (5).

Le développement de la langue slovène ne s'est donc pas fait par rapport aux autres langues slaves du reste des Balkans mais par rapport aux parlers germaniques. Le premier grand diffuseur du slovène fut Primož Trubar, qui traduisit la Bible dans sa langue. Ce protestant, trop prosélyte au goût des Habsbourg, fut contraint de s'exiler en Bavière. De même, le reste des Balkans a très peu à voir avec l'œuvre du poète France Prešeren, qui, au XIX^e siècle fit prendre conscience aux Slovènes que leur langue pouvait être reconnue dans l'Europe entière au travers de travaux littéraires de qualité. C'est ainsi que la langue slovène s'est développée face à l'allemand – on pourrait même dire contre lui.

En somme, les relations entre les Slovènes et les autres peuples balkaniques, y compris les Croates, sont très peu développées avant le XIX^e siècle. Certes, le mouvement illyrien initié par les conquêtes napoléoniennes fait naître l'idée d'un Etat des Slaves du sud avec les Croates. Toutefois, on peut davantage l'interpréter comme une alliance de circonstance pour se soustraire de la domination autrichienne jugée trop pressante, plutôt que d'une réelle volonté de s'allier avec les voisins slaves. Du reste, en 1905, des chroniqueurs slovènes en poste à Belgrade semblent découvrir le peuple serbe : ce dernier est admiré pour sa lutte incessante et solitaire contre les Turcs et pour son opposition à l'Autriche impériale. Les Croates sont un peu mieux connus, car plus proches et, au début du XX^e siècle, Zagreb est fort appréciée pour sa vie culturelle et son université (les Autrichiens empêchent la construction d'une université à Ljubljana, qui ne verra le jour qu'en 1919).

Le ralliement des Slovènes à un Etat slave unifié ne sera pas critiqué après la Première Guerre mondiale, où, sous l'impulsion des Alliés et de partis politiques croates influents, le royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes est créé. Ljubljana compte sur l'appui des autres peuples slaves pour défendre sa souveraineté en Carinthie et pour résister aux vellétés territoriales de Mussolini. Dès 1920, la Carinthie est perdue par plébiscite et Belgrade n'a pas défendu outre mesure les territoires perdus de l'ouest de la Carniole et de l'Istrie. Moins de deux ans après leur incorporation dans l'Etat slave, les Slovènes constatent que leur nouvelle position n'est pas meilleure que celle sous l'Autriche et, de surcroît, le centralisme voulu par les Serbes, dont une partie de l'élite politique a été formée dans la France jacobine, limite les droits des Slovènes. Dans l'historiographie, le règne des Karaorjević entre 1918 et 1941 reste souvent marqué comme une farouche

(5) Antonia BERNARD, *Petite Histoire de la Slovénie*, Institut des études slaves, Paris, 1996, pp. 29-30.

dictature, où même le nom «Slovénie» fut remplacé par «Dravska Banovina» afin de museler les revendications nationales.

La seule partie de Slovénie qui ne faisait pas partie de l'Autriche était le Prekmurje (littéralement au-delà de la Mur), ce territoire oriental du pays incorporé au nouvel Etat slave en 1918, après le démembrement de la Hongrie, lors du Traité du Trianon.

Une histoire avec l'Italie

Tout comme pour l'Autriche, le voisin italien a été beaucoup plus présent dans l'histoire slovène que les territoires balkaniques. Cependant, les relations avec l'Italie se limitent pendant longtemps à l'occupation des côtes istriennes par la république de Venise : le littoral, long seulement d'une cinquantaine de kilomètres, est majoritairement peuplé d'Italiens, alors que l'hinterland est surtout habité par les Slaves (Slovènes au nord, Croates au sud). De ce fait, les villes de la côte (Koper, Piran) présentent une architecture très semblable à celle de la Vénétie, qui contraste grandement avec les villages de l'intérieur. Bien qu'à une dizaine de kilomètres seulement de Koper, la ville de Trieste n'a appartenu à Venise qu'à la fin du Moyen Age, puisqu'elle est devenue ensuite le principal débouché maritime de l'Empire austro-hongrois.

Les relations italo-slovènes se sont accélérées à partir de la conquête de la Carniole occidentale et du littoral par les troupes de Mussolini. Au cours de la reconquête du territoire par les partisans de Tito, Trieste est occupée pendant plus d'un mois, mais doit être rétrocédée aux Alliés afin de déterminer à qui, de l'Italie ou de la Yougoslavie communiste, la ville reviendra : les Slovènes la revendiquent car ils estiment que les populations slaves encerclant la cité légitime le leur demandent; les Italiens pensent au contraire que la constitution ethnique des Triestins en fait une ville appartenant à leur Etat. Après ce que l'on a appelé «la question de Trieste», les Occidentaux donnèrent leur accord pour rattacher Trieste à l'Italie en 1954; ils furent en cela aidés par la brouille entre Staline et Tito dès 1948. Pour les Slovènes, qui ont encore bien du mal à admettre la souveraineté italienne sur la ville (*Trst je naš*, Trieste est à nous), il s'agit du second territoire qu'ils revendiquaient et que le pouvoir central de Belgrade leur a refusé.

L'histoire apparaît comme un élément qui permet de rattacher la Slovénie à un ensemble alpin, mais, au cours de la période yougoslave (1945-1991), d'autres aspects de la société slovène attestaient de l'influence des voisins occidentaux dans la situation économique, dans les pratiques politiques et dans la gestion des questions ethniques.

La Slovénie, une exception «yougoslave»

Un développement plus avancé

Du temps de la Fédération yougoslave, la Slovénie était déjà la république la plus développée économiquement : au plus fort de la crise de l'Etat communiste des années 1980, elle représentait 20 % du PIB de l'ensemble de l'Etat, alors que seuls 8 % des Yougoslaves étaient des Slovènes.

La Slovénie était la seule république yougoslave à posséder des frontières internationales avec des Etats d'Europe de l'Ouest : plus des trois quarts du territoire se trouvaient à moins de 50 kilomètres de l'Italie ou de l'Autriche, ce qui permettait à la population d'avoir un contact direct avec des sociétés de consommation. Le voyage des Slovènes à Trieste ou dans le sud de l'Autriche – notamment pour acheter des vêtements, meilleur marché qu'en Slovénie – était aussi prisé que les vacances estivales sur la côte croate. L'ouverture des frontières yougoslaves, à partir de 1961, a fortement libéralisé la société slovène : de par leur position géographique, les autres républiques yougoslaves étaient moins concernées par cette ouverture, unique dans un régime communiste.

Puis, conséquence des liens historiques et géographiques, la Slovénie était perçue par ses voisins germaniques comme un territoire d'Europe centrale, au contraire de l'Italie, qui voyait dans l'ensemble de la Yougoslavie un Etat lui faisant face dans l'Adriatique. Preuve de ces affinités avec la RFA et l'Autriche, de nombreux travailleurs slovènes occupaient des emplois dans ces Etats, alors que les Serbes préféraient se rendre en France.

Une plus grande liberté

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Slovénie connut les purges les plus féroces de toute la Yougoslavie, puis, à partir des années 1960, la situation fut moins agitée : pendant que Serbes et Croates étalaient leurs rivalités pour affermir leur influence – au point que le régime communiste accorda en 1968 aux musulmans de Bosnie-Herzégovine le statut de minorité, pour créer une troisième grande nationalité –, les Slovènes n'avaient pas d'ambitions territoriales au sein de la Fédération.

A la mort de Tito en 1980, les mouvements nationalistes prirent de l'importance dans les autres républiques yougoslaves, mais pas en Slovénie, où les aspirations démocratiques les remplaçaient : dès 1986, des manifestations à Ljubljana appelèrent à plus de liberté et à un pouvoir moins centralisé. En 1990, on organisa les premières élections libres : le réformateur communiste Milan Kučan fut élu président de la République et Alojz Peterle prit la tête d'une grande coalition nationale, le Demos (Demokracija Slovenija).

Une plus grande homogénéité ethnique

De toutes les républiques yougoslaves, la Slovénie est la seule dont les enjeux ethniques semblent limités. Lorsque la Fédération a éclaté à partir de juin 1991, le recensement venait tout juste d'être effectué : près de 88 % de la population vivant en Slovénie se déclaraient de nationalité slovène. A l'inverse, la Croatie abritait 25 % de Serbes, la Bosnie-Herzégovine avait une population équitablement divisée entre Serbes, Croates et musulmans, la Macédoine devait composer avec les Albanais et, en Serbie même, plusieurs questions comme les statuts du Kosovo, du Monténégro, voire de la Voïvodine menaçaient l'ensemble des républiques yougoslaves.

C'est au nom de cette homogénéité unique que la Slovénie put se défaire de la Fédération sans trop de heurts, les Serbes estimant qu'elle n'entraîne pas dans ses projets expansionnistes. De plus, contrairement au reste de la Yougoslavie et à d'autres Etats balkaniques aux prises avec d'autres minorités (les Turcs en Bulgarie, les Grecs en Albanie), la Slovénie ne comptait pas une minorité spécifique, mais différentes nationalités, venues pour des raisons économiques.

A l'indépendance, les ressortissants des anciennes républiques yougoslaves représentaient environ 10 % de la population totale et étaient répartis de manière assez égale entre Croates et Serbes (3 % chacun), musulmans (1,5 %), Bosniaques (1 %) et autres «nationalités», comme les Albanais (principalement du Kosovo), les Macédoniens et les Monténégrins (6). A cela s'ajoutaient les minorités italienne et hongroise officiellement reconnues, qui vivent à proximité des frontières de leur Etat respectif. Ce statut particulier est hérité de la dernière Constitution fédérale de 1974 et a été repris par l'Etat slovène à partir de 1991 : chaque minorité est représentée par un député à l'Assemblée nationale et vit dans des territoires où le bilinguisme est pleinement reconnu.

Cependant, après quinze années d'indépendance, les questions ethniques doivent être appréhendées différemment, ainsi qu'y invite le dernier recensement de 2002. A cette occasion, la proportion de non-Slovènes s'élève à 17 % de la population totale : près de 10 % d'entre eux sont de nationalités non identifiables, contre 5 % en 1991 et moins de 0,5 % auparavant. S'il est certain que la réponse à la question ethnique est facultative, il n'empêche que ces chiffres tendent à montrer que les non-Slovènes déclarent moins facilement leur nationalité. Il est également impossible de connaître la répartition ethnique à l'intérieur des 192 communes du pays, puisque les résultats ne communiquent que le taux de Slovènes et celui de non-Slovènes; de plus, les interprétations cartographiques ne prennent pas en compte les personnes de nationalités inconnues, ce qui en change grandement le sens. A Ljubljana, l'Office national des statistiques estime ainsi que

(6) *Verska, jezikovna in narodna sestava prebivalstva Slovenike (popisi 1921-2002)*, n° 2, 2003, pp. 141-142.

près de 17 % de la population ne sont pas de nationalité slovène, mais, si l'on prend en compte toutes les personnes ayant participé au recensement, la donnée est de 26 % (7).

L'opacité des résultats et les interprétations contestables de l'Etat soulignent la crainte du débat autour de l'immigration venue des Balkans. En outre, au cours de ces dernières années, on a assisté à une spectaculaire dégradation des questions ethniques, avec l'instrumentalisation politique et l'importante médiatisation de plusieurs affaires concernant des ressortissants des autres républiques yougoslaves : autrefois peu évoqués, les enjeux ethniques se posent désormais en enjeux de société, rappelant ainsi le rattachement de la Slovénie à un ensemble politique balkanique.

LE RETOUR DES BALKANS EN SLOVÉNIE

Au moment où la Slovénie vient d'intégrer l'Union européenne – seule ancienne république yougoslave dans ce cas – il peut sembler paradoxal d'insister sur le rôle politique des Balkans. Or, quiconque se promène dans les rues de Ljubljana note le nombre grandissant de stands de restauration rapide de bureks et de chevpačiči. De même, les Slovènes – notamment les jeunes générations – investissent Belgrade et Sarajevo pour de courts séjours : une étude réalisée par l'ISH (8) a montré que près de 30000 Slovènes se sont rendus à Belgrade pour le nouvel an 2005. Et les groupes musicaux de la période yougoslave ont gardé toute leur popularité.

Parallèlement, se sont développés des sentiments hostiles vis-à-vis des non-Slovènes, avec l'exploitation de plusieurs affaires, dont la plus connue est celle des « Effacés », qui a contribué à la victoire de l'opposition de droite aux législatives d'octobre 2004.

L'affaire des « effacés » (9)

L'origine du problème

Le 25 juin 1991, la Slovénie obtint pour la première fois son indépendance. Le même jour, les autorités slovènes promulguèrent une loi sur la citoyenneté, qui devait donner un statut à tous ses habitants : celle-ci prévoyait que toute personne vivant en Slovénie, soit le jour du plébiscite pour l'indépendance (le 23 décembre 1990), soit le jour de la déclaration, pouvait prétendre à la citoyenneté slovène ; pour cela, il fallait en faire la demande dans les six mois, c'est-à-dire jusqu'au 25 décembre 1991. Sur les

(7) *Rapid reports* (population), n°92 et 93, 16 avr. 2003.

(8) Institutum Studiorum Humanitatis, faculté de Ljubljana.

(9) Le terme « effacé » correspond à la traduction exacte du mot slovène « izbrisani » et des sources anglophones « erased ».

220 000 ressortissants issus des autres républiques yougoslaves, 171 000 obtinrent leur citoyenneté; 20 000 autres quittèrent la Slovénie ou demandèrent un statut de résident permanent; restaient donc près de 30 000 personnes pour lesquelles aucune solution n'avait été prévue par la loi.

Le 26 février 1992, le ministère de l'Intérieur décida secrètement et illégalement d'effacer les personnes qui, par négligence, ignorance ou parce qu'elles s'opposaient à l'indépendance de la Slovénie, n'avaient pas régularisé leur situation. Ce n'est qu'en avril 2003, après que la Cour constitutionnelle eut rendu son verdict dans deux cas individuels d'«effacés», que l'affaire éclata (10). La plus haute instance juridique slovène ordonna alors au gouvernement de faire une loi pour redonner un statut à 18 305 personnes. Depuis 2001, les «effacés» s'étaient organisés en une association dont Matevž Krivic, ancien juge à la Cour constitutionnelle de 1990 à 1998, est devenu le représentant; sous la houlette de Krivic, les «effacés» décidèrent d'attirer l'opinion publique sur les effets parfois dévastateurs de leur vie depuis 1992. On sait peu de choses de leur groupe, sinon qu'il est hétérogène et composé d'une majorité de ressortissants des autres républiques yougoslaves, notamment des Serbes (11).

C'est ainsi que les partis de droite, en particulier le plus important, le SDS (12) de Janez Janša, ont présenté ces personnes effacées comme des ennemis de la Slovénie, car on sait qu'une partie d'entre eux sont des anciens officiers de l'armée yougoslave. Or ces derniers ont été accusés d'avoir perpétré des massacres dans le reste de la Fédération et seraient revenus en Slovénie, où leur famille vivait, pour profiter de conditions de vie plus avantageuses. L'exemple le plus connu est celui du général serbe Aksentijević, véritable symbole de l'armée yougoslave en Slovénie, où il la représentait au Parlement slovène. Effacé en 1992, il demanda à la justice slovène de statuer sur son cas en 1997: les autorités l'avaient placé sur la «Liste des 800», liste créée secrètement et illégalement, qui regroupait les noms de personnes jugées dangereuses pour le nouvel Etat slovène, et lui interdisait de revenir dans sa république de résidence. Bien que mis hors de cause par les tribunaux, comme tous les autres officiers présentés à la justice, Aksentijević n'en symbolisait pas moins l'attaque des Serbes en Slovénie lors du conflit pour l'indépendance. En utilisant la suspicion et le rejet des non-Slovènes, une partie de la classe politique sut exalter le sentiment national slovène (13).

(10) Entretien avec Neva Miklavčič-Predan, présidente de Monitor Helsinki Slovenia, et Matevž Krivic, ancien juge à la Cour constitutionnelle de Slovénie et représentant légal de l'association des Effacés.

(11) Le ministère de l'Intérieur n'a pas souhaité rendre publique la liste des personnes effacées.

(12) Socialdemokratska stranka Slovenije (le parti social-démocrate).

(13) Entretien avec Matevž Krivic.

Des conséquences politiques inattendues

Dès la décision de la Cour constitutionnelle d'avril 2003, les partis de droite ont violemment critiqué l'idée de redonner un statut aux personnes effacées; ils ont également annoncé des coûts exorbitants de réparations, en faisant des calculs contestables et avant même que les intéressés ne les formulent. Le gouvernement de centre-gauche d'Anton Rop s'employa à faire passer un texte, mais l'opposition, à l'origine de l'effacement, brandit la menace d'un référendum si le Parlement était amené à légiférer sur ce problème. La volonté d'organiser un tel scrutin apparaissait comme un acte symbolique car il fallait que le Parlement, dominé par les partis au pouvoir (LDS (14), centre-gauche et ZLSD (15), anciens communistes), y donne une réponse favorable. De plus, l'organisation d'un référendum sur un sujet portant sur les droits de l'homme n'était pas sans risque politique pour ses initiateurs, car il s'inscrivait en contradiction avec la décision de la Cour constitutionnelle.

Pourtant, le 3 décembre 2003, Janez Janša parvint à obtenir le soutien d'un tiers des députés, minimum requis pour organiser un référendum. L'affaire prit une tournure encore plus spectaculaire lorsque le président du Parlement, Borut Pahor, également chef, à cette époque, du parti ZLSD, fit connaître la position de l'Assemblée avec une journée de retard, vice de procédure qui provoqua l'annulation de la réponse de la totalité des députés et, de ce fait, permit l'organisation du référendum (16).

La campagne électorale fut étonnante, puisque le gouvernement, les députés du LDS, du ZLSD et certains de partis centristes, le Président de la République Janez Drnovšek, mais aussi l'ancien Président Milan Kučan appelèrent tous à le boycotter. Les médias soutinrent cette position. Malgré cela, le 4 avril 2004, près de 30 % des Slovènes participèrent au scrutin et 95 % d'entre eux se prononcèrent contre la loi. Au soir du vote, Janša déclara que les «*résultats étaient superbes, encore meilleurs que ceux du plébiscite de 1990*» (17).

Ce scrutin, au départ impossible tant par rapport à la configuration politique du Parlement que dans sa légalité même, a considérablement renforcé la position du SDS et de la droite en général. Lors des législatives du 3 octobre 2004, le parti de Janša fut l'unique formation politique qui augmenta sensiblement son score : de 15 % en 2000, il passa à 29 % en 2004. A l'inverse, le LDS passait de 34 % à 23 %; l'autre parti conservateur, le NSi (18), restait

(14) Liberalna demokracija Slovenije (le parti libéral-démocrate de Slovénie).

(15) Združena lista socialnih demokratov (liste unie des sociaux-démocrates).

(16) STA (Slovenska Tiskovna Agencija, agence de presse). Le 23 décembre 1990, 88 % des Slovènes (mais avec un taux de participation de 92 %) avaient approuvé la déclaration d'indépendance par plébiscite. Or, le terme «plébiscite» est utilisé lorsqu'il s'agit de modifier la structure politique d'un territoire. La comparaison avec le scrutin pour régulariser la situation des Effacés n'est donc pas adaptée.

(17) STA (Slovenska Tiskovna Agencija, agence de presse), 4 avr. 2004.

(18) Nova Slovenija (Nouvelle Slovénie).

stable à 9 % et le parti d'extrême droite, le SNS (19) de Zmago Jelinčič n'augmentait que de 4 % à 6 % (20). Preuve que l'affaire des « effacés » joua un rôle non négligeable dans l'issue des législatives, le SDS ne dépassait pas les 15 % d'intentions de vote au mois de janvier 2004, contre 22 % pour le LDS. En avril, après la campagne électorale et le résultat du référendum, le SDS rejoignit le parti au pouvoir et profita d'autres éléments – usure du pouvoir depuis mars 1992, accusations de corruption et d'arrogance, critiques contre la politique sociale – ce qui lui permit de gagner au mois d'octobre suivant.

Autres affaires avec les non-Slovènes

L'affaire des « effacés » n'a pas été la seule à porter préjudice aux ressortissants des autres républiques yougoslaves : l'État slovène a aussi confisqué les logements militaires des anciens officiers de l'armée fédérale et les a privés de pensions de retraite contrairement à ce que prévoyaient les accords de Brioni (21). L'organisation *Monitor Helsinki* estime que, entre la fin de l'année 1991 et septembre 1992, le gouvernement, qui avait confisqué d'anciens logements appartenant à l'armée fédérale, a expulsé 1 200 familles qui y résidaient. Elle dit posséder une liste de 800 familles victimes de ces évictions, représentant entre 3 500 et 4 000 personnes. Il semble que les militaires qui s'installèrent lors de la période du moratoire furent expulsés, alors qu'ils souhaitaient s'installer en Slovénie pour des raisons personnelles ou pour fuir la guerre naissante dans le reste de la Yougoslavie. De même, le gouvernement supprima illégalement les pensions de retraite à près de 500 officiers de l'armée fédérale établis depuis longtemps en Slovénie.

La construction d'une mosquée à Ljubljana pose problème car les partis de droite diffusent l'idée que son édification favoriserait l'essor du terrorisme islamiste. Depuis 1970, l'idée de construire une mosquée dans la capitale slovène est une idée récurrente : lors d'une visite, le colonel Kadhafi, le dirigeant libyen, avait émis le souhait d'en financer la construction. Plus de trente ans après, les quelque 50 000 musulmans de Slovénie (2,5 % de la population totale) attendent toujours la construction d'un lieu de culte.

En décembre 2003, la municipalité de Ljubljana avait majoritairement décidé de mener à bien le projet : Danica Simšič, élue en 2002 sous la bannière du ZLSD (anciens communistes et réformateurs), a fait adopter la localisation en dépit d'une farouche contestation des partis d'opposition. A la suite de ce vote, un conseiller municipal indépendant, Mihael Jarc, a lancé une campagne de signatures pour organiser un référendum dans la capitale slovène contre cette construction, et a recueilli près de 12 000 signatures à Ljubljana. Véritable porte-parole des opposants à la mosquée, Jarc

(19) Slovenska narodna stranka (le parti national slovène).

(20) D'après RVK, Republiška volilna komisija (Commission électorale de la république de Slovénie).

(21) Les accords de Brioni du 7 juillet 1991 prévoyaient un moratoire de trois mois de la proclamation de l'indépendance slovène; en contrepartie, l'armée fédérale devait quitter la Slovénie dans les trois mois.

s'est présenté aux élections législatives de l'automne 2004 sous la bannière du SLS (22) (centre-droit) (23); on pouvait voir un panneau d'interdiction de mosquée sur son affiche électorale. Or, l'emplacement est l'argument le plus utilisé pour s'opposer à la construction : le projet retenu se trouve dans le quartier de Trnovo, au sud de la ville, à proximité de l'autoroute, mais sans sortie, à quelques mètres d'une grande déchetterie et dans une zone inondable (24). En dépit de sa mise en route administrative, le projet reste bloqué.

* *
*

La notion d'ennemi existe en Slovénie parce que l'identité nationale s'est construite contre un autre peuple. Le pays fut intégré à un Etat slave en 1918 pour échapper à l'Autriche. Il obtint son indépendance en 1991 d'abord contre les Serbes que par volonté de donner un Etat à une entité nationale, à la différence de la Croatie. De plus, ceux qui n'étaient pas communistes durent s'exiler ou furent réduits au silence jusqu'en 1991.

L'avènement d'une démocratie, même imparfaite, a permis l'expression de toutes les sensibilités politiques. Les opposants au communisme se sont regroupés dans des partis à droite et sont depuis lors animés d'un esprit de revanche : contre les Serbes d'abord, coupables d'avoir attaqué la Slovénie lors de l'indépendance; contre les communistes ensuite, vus comme les ennemis de la démocratie et rendus coupables de nombreux massacres, notamment après guerre; contre les musulmans, à présent soupçonnés de menacer la sécurité du territoire, mais aussi le rôle de l'Eglise catholique. Bien que la Slovénie soit un Etat laïc, cette dernière n'a pas hésité à s'inviter dans le débat politique, lorsque les questions ethniques étaient discutées.

Parallèlement, la médiatisation et la politisation de crimes commis après la Seconde Guerre mondiale contribuent à stigmatiser certaines catégories de la population. Pas un jour ne passe sans que les médias ne fassent leurs titres sur des commémorations, des déclarations de responsables politiques, principalement des partis de droite. Il est certain que le travail des historiens reste entier sur ces crimes, puisque le régime communiste ne les a évidemment pas évoqués et que les dirigeants de l'après-indépendance ont essayé de créer une société consensuelle. Or, ces événements sont traités par les politiques et non par les historiens, auxquels, de surcroît, le gouvernement ne donne pas les moyens de mener à bien des recherches, notamment pour essayer de comptabiliser le nombre de victimes.

(22) Slovenska Ljudja Stranka (le parti populaire slovène).

(23) STA, 26 sept. 2004.

(24) Entretiens avec Drago Kos, professeur à la Faculté des Sciences sociales de Ljubljana, et Milan Orožen-Adamič, directeur de l'Institut de géographie de Ljubljana, actuellement ambassadeur en Croatie.

Toutes ces affaires attestent l'importance des enjeux ethniques en Slovénie, qui ont longtemps été sous-estimés par les autorités pour faire bonne figure face à l'Union européenne. Elles démontrent aussi l'ambivalence de la position géographique et politique du pays, entre Alpes et Balkans.